

SOURCE : Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune fait le point sur ses opérations

Laval (Québec) CANADA – Le 29 avril 2015 – Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ.NEPT - TSX.NTB) a fait le point sur ses opérations aujourd'hui.

« Depuis que j'ai pris le relais au poste de chef de la direction plus tôt cette année, nous avons mené un examen approfondi de nos opérations », a déclaré M. Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune. « Nous avons adopté de nombreuses mesures afin de renforcer la société et sa position pour l'avenir. Notre entreprise possède une base solide, fondée sur la science, la propriété intellectuelle et l'entrepreneuriat. De plus, étant donné que notre entreprise est une pionnière dans le domaine de l'huile de krill, dotée de solides antécédents et fermement reconnue au sein de l'industrie, et selon mes discussions avec nos clients, je crois que ces derniers nous ouvrent grand leurs portes. Il nous reste encore beaucoup de travail à faire, mais avec l'appui d'une équipe de gestion et d'un conseil d'administration engagés, nous sommes bien placés pour reprendre notre rôle de premier plan dans le secteur des phospholipides oméga-3 et je suis ravi des possibilités qui nous attendent ».

Usine de Sherbrooke

« L'usine de Neptune à Sherbrooke a démontré qu'elle était en mesure d'atteindre la capacité de production préliminaire visée de 150 tonnes métriques par année et de respecter toutes les spécifications en matière d'étiquetage de produits », a souligné M. Hamilton. « Toutefois, à ce niveau, nous constatons certaines caractéristiques liées à la manutention des produits qui ne sont pas tout à fait conformes aux exigences de nos clients. Par conséquent, nous ralentissons le processus de production afin de mieux répondre aux attentes. Même si cette mesure nous permet d'offrir un produit supérieur, elle entraîne provisoirement des coûts de production plus élevés ».

Une équipe composée notamment de tiers experts détermine actuellement la cause du problème de production et définit une solution à long terme rentable afin d'améliorer les caractéristiques des produits et d'accroître le rendement. « Nous avons retenu les services de spécialistes de premier plan de l'extérieur, des personnes avec lesquelles j'ai travaillé personnellement, et je suis très confiant en ce qui concerne notre orientation. Il n'est pas inhabituel qu'une nouvelle installation de production se heurte à ce type d'obstacles, et nous réalisons des progrès importants afin de régler la situation le plus rapidement possible ».

Résultats préliminaires non vérifiés du quatrième trimestre de l'exercice 2015

Selon les résultats financiers préliminaires non vérifiés du quatrième trimestre terminé le 28 février 2015, Neptune prévoit que ses revenus atteindront environ 4 millions de dollars. En raison de divers éléments non récurrents liés, en grande partie, aux problèmes de l'usine, les dépenses d'exploitation trimestrielles devraient être considérablement plus élevées que prévu. Neptune présentera ses résultats du quatrième trimestre le 27 mai 2015, après la clôture des marchés.

Départ du chef de la direction financière, André Godin

La société annonce le départ de M. André Godin à titre de chef de la direction financière de Neptune et de ses filiales, à compter d'aujourd'hui. M. Godin s'est joint à Neptune en 2003 et a joué un rôle de leadership actif pour tous les aspects de l'organisation. « Nous tenons à remercier André pour toutes ses contributions à la réussite de Neptune au fil des ans, et nous lui souhaitons le meilleur des succès pour ses projets futurs », a déclaré M. Jim Hamilton, président et chef de la direction. Une recherche de cadres est en cours pour doter le poste de M. Godin.

Propriété intellectuelle : brevet 351

Le 23 mars 2015, le Patent Trial and Appeal Board (PTAB) de l'Office des brevets et des marques de commerce des États-Unis (USPTO) a rendu une décision favorable, confirmant la validité de certaines revendications à l'étude relativement au brevet 351 de Neptune (brevet américain : 8 278 351) et déclenchant le versement de redevances à Neptune par Aker et Enzymotec. En vertu d'un accord de redevances conclu avec chacune de ces entreprises, le montant des redevances devant être versé aux États-Unis dépendait de l'examen de certaines revendications relatives au brevet 351 de Neptune par le PTAB.

Le 23 avril 2015, Aker et Enzymotec ont déposé une requête auprès du PTAB afin d'obtenir une nouvelle audience concernant les deux revendications jugées brevetables. Si la requête est approuvée, toutes les parties auront la possibilité de réaffirmer leur position concernant les deux revendications à l'audience. Le PTAB rendrait une nouvelle décision dans les mois suivant l'audience. Comme le prévoient les accords de redevances conclus avec Aker et Enzymotec, les paiements de redevances continus dus à Neptune devraient être entières jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue par les tribunaux.

Perspective future

« Nos objectifs primordiaux sont de veiller à ce que nos clients obtiennent un produit de qualité supérieure et d'optimiser la production de notre usine d'une manière rentable, et ce, dans les meilleurs délais », a déclaré M. Hamilton. Compte tenu des niveaux de production plus faibles, les ventes et les dépenses du premier trimestre prenant fin le 31 mai 2015 devraient subir une incidence négative. « Toutefois, nous prévoyons que les ventes et les dépenses s'amélioreront à mesure que le rendement de l'usine et les économies augmenteront ».

« Étant donné les problèmes de production actuels et les diverses possibilités stratégiques que nous examinons, nous croyons qu'il est prudent et conforme aux intérêts des actionnaires de différer tout rachat d'actions lié à notre offre normale de rachat dans le cours normal des activités ».

« Malgré nos difficultés actuelles, nous demeurons convaincus de l'efficacité de notre modèle de gestion et de nos perspectives de croissance. De concert avec notre équipe de gestion et notre conseil d'administration engagés, nous stimulerons la croissance en vendant des produits novateurs, en élaborant une entreprise plus souple et en profitant des nouvelles possibilités dans le marché ».

Détails relatifs à la téléconférence :

Neptune tiendra une conférence téléphonique le jeudi 30 avril à 8 h 30 (HE) pour présenter une mise à jour de ses activités.

Date : jeudi 30 avril 2015

Heure : 8 h 30 (heure de l'Est)

Numéro d'id. de la conférence : 38167346

Téléphone : 1-877-380-5664 (au Canada et aux États-Unis)
1-631-813-4882 (à l'extérieur du Canada et des États-Unis)
(Veuillez composer le numéro 15 minutes avant le début de l'appel.)

Diffusion Web : Une diffusion Web audio en direct sera accessible à l'adresse suivante :
<http://neptunekrilloil.com/fr/investors/investor-events-and-presentations/>

Un enregistrement archivé de la conférence téléphonique sera également accessible sur le site Web de Neptune peu après l'appel.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de ses filiales Acasti Pharma Inc. (Acasti) et NeuroBioPharm Inc. (NeuroBio), au sein desquelles Neptune détient respectivement 49.95 % et 96 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Les sociétés Acasti et NeuroBio mettent respectivement l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athéroscléroseuses, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre®, le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre® est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

Énoncés prospectifs

Les déclarations contenues dans le présent communiqué, qui n'ont pas trait à des faits historiques ou d'actualité, constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières. De telles déclarations de nature prospective comportent des risques et des incertitudes, connus ou non, ainsi que d'autres facteurs inconnus, pouvant avoir pour effet que les résultats réels de la société Neptune puissent se révéler dans les faits différents des résultats antérieurs ou des résultats futurs exprimés ou impliqués dans ces énoncés prospectifs. . Outre les déclarations décrivant explicitement ces risques et incertitudes, les lecteurs sont priés de considérer comme incertains et de nature prospective les énoncés désignés par des termes

tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à » ou « prévoir ». Les lecteurs sont mis en garde à savoir qu'il vaudrait mieux ne pas accorder une confiance inconditionnelle à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont expressément qualifiés dans leur intégralité par le présent avertissement et par la section « Mise en garde concernant l'information prospective » contenue dans la plus récente notice annuelle de Neptune, qui fait également partie du plus récent rapport annuel de Neptune relatif au formulaire 40-F, et qui est disponible dans le Système électronique de données, d'analyse et de recherche à l'adresse www.sedar.com, dans EDGAR (Electronic Data Gathering, Analysis and Retrieval) à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section des investisseurs du site Web de Neptune à l'adresse www.neptunebiotech.com (« notice annuelle »). Les énoncés prospectifs contenus aux présentes sont formulés en date du présent communiqué de presse. Neptune ne met pas à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf si la loi l'exige. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont également et généralement soumis à d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de valeurs mobilières que Neptune partage avec la Securities and Exchange Commission et la Commission canadienne des valeurs mobilières. Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les hypothèses, les risques et les incertitudes dans la notice annuelle, sous « Facteurs de risque ».

« Ni le NASDAQ, ni la Bourse de Toronto n'assument quelque responsabilité que ce soit quant au caractère adéquat ou exact du présent communiqué. »

Personne ressource :

John Ripplinger
Relations investisseurs
+1.450.687.2262
j.riplinger@neptunebiotech.com
neptunebiotech.com